

COMPTE-RENDU DE
L'Assemblée des conseillers de la Fondation du Lycée Franco-japonais
Séance du 29 janvier 2007 à Ryuhoku

1- Ordre du jour

- (1) Ouverture de la session
- (2) Désignation du Président de séance
- (3) Budget
- (4) Projet immobilier
- (5) Nomination de conseillers au Conseil d'Administration
- (6) Fermeture de la session

2- Déroulement des délibérations

- (1) Président de Séance : Le Directeur Général ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint.
- (2) Madame Emmanuelle PAVILLON est désignée Présidente de séance. La Présidente de séance rappelle le rôle et les fonctions de l'assemblée des conseillers.
- (3) Budget : Le Secrétaire Général rappelle les résultats des exercices antérieurs et évoque la situation du budget en cours d'exécution. Il souligne que certaines dépenses augmentent chaque année (dépenses de personnels) et que désormais la hausse des effectifs induit des charges d'investissement en raison de la capacité d'accueil insuffisante (exemple : création de la 25^{ème} classe sur le site de Fujimi en septembre 2007). Le projet de budget présente donc un déficit. Lors de la séance du 13 novembre 2006, le Conseil d'administration a approuvé la majoration des droits de scolarité de 3%, la réforme des abattements et exonérations, mais appliquée aux seuls nouveaux élèves, sur les droits de scolarité pour les familles nombreuses. (l'exonération pour le 2^{ème} enfant serait supprimée, l'exonération pour le 3^{ème} enfant modifiée de 20% à 10%, l'exonération à partir du 4^{ème} enfant modifiée de 25% à 20%). Suite aux discussions entreprises dans le cadre de la commission des finances il est proposé que cette réforme soit appliquée à tous les élèves ce qui reviendrait à suspendre une modification des exonérations opérée il y a seulement quelques années lorsque les fonds de réserve étaient abondants. De même il est proposé de majorer les droits de première inscription à savoir, 72 000 yens pour les élèves français s'inscrivant dans le 1^{er} degré, 80 000 yens pour les élèves français du second degré et 300 000 yens pour les élèves non français. Tous ces problèmes et solutions ont été étudiés à la commission des finances et permettent de ramener le déficit à 52 millions de yens.
Cette explication du Secrétaire Général a engendré plusieurs questions et propositions : des conseillers ont demandé d'où venait le déficit, s'il existait une subvention de l'Etat, à quel niveau se situent les nouveaux tarifs par rapport à ceux d'autres écoles et pourquoi le Lycée n'applique pas de système de réduction selon l'ancienneté des élèves au sein de l'établissement. Un représentant de

parents d'élèves fait une proposition d'amendement aux mesures sur les réductions « familles nombreuses » (AF-Fcpe) Il les explique en indiquant qu'au Japon la notion de « familles nombreuses » commence au 2^{ème} enfant.

Pour répondre à ces questions et propositions, le Secrétaire Général et le Directeur Général insistent sur la nécessité de ces majorations et rappellent la hausse naturelle des charges (croissance de la masse salariale selon l'ancienneté des personnels, l'inflation en France et la hausse de la valeur de l'euro). Ils indiquent que la réforme des abattements et exonérations permet de réduire les charges de 30 millions de yens grâce notamment à la suppression des abattements pour le deuxième enfant. Aucune autre mesure ne peut rapporter autant.

Les conseillers émettent un avis favorable sur le projet de budget par 22 voix contre 3.

- (4) **Projet immobilier :** La Présidente de séance indique que la Fondation étudie un projet de délocalisation partielle ou entière de l'établissement, en prévoyant plusieurs scénarii. Elle informe qu'un échange de terrain avec le Gouvernement de Tokyo à Ikebukuro suscite notre intérêt. Quelques questions relatives à ce projet sont posées : des conseillers demandent l'effectif actuel, si l'échange permettra d'éviter les taxes et si cela ne pose pas de problème que l'on rassemble 1000 élèves au même endroit. En outre, plusieurs conseillers évoquent que Ikebukuro est un quartier qui n'a pas la même valeur que Fujimi. Le Directeur général informe l'assemblée des démarches entreprises auprès des municipalités pour ce projet immobilier. Avec la mairie de Chiyoda, il a enquêté sur l'emplacement de l'ancien lycée Kudan. Cependant, cette option n'est pas envisageable avant au moins 2011. La mairie de Shinjuku propose la possibilité de partager des écoles. La mairie de Chûô possède des entités partiellement disponibles tout près d'une grande gare, toutefois c'est un quartier où l'effectif augmente dans les établissements publics d'enseignement en raison des constructions de bâtiments collectifs. Le Directeur général contactera prochainement les mairies de Bunkyo et de Taitô. Il est également proposé de faire des recherches en direction de certaines universités qui accepteraient de partager leur campus.

- (5) Le Secrétaire général indique que les statuts prévoient que l'assemblée des conseillers nomme certains membres du conseil d'administration. Il constate la pratique mise en place depuis 1 an qui consiste à demander à chaque grand groupe représenté (administration, personnels, parents, CCIFJ) de présenter son candidat, candidat ensuite retenu par l'ensemble. Il propose par conséquent d'entériner cette pratique afin de ne pas réunir l'assemblée à chaque nouveau remplacement d'administrateur.

Les votes pour le ledit sujet sont de 24 pour et 1 abstention.

- (6) L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance clôt la séance à 19 heures 50.

Pour le Président de séance
Le secrétaire de séance
Christophe Pruvost
(Secrétariat Général, Service des Affaires Générales)